Document generated on 05/08/2024 11:03 a.m.

Liaison

Liaison
La revue des arts | Acadie | Ontario | Ouest

Les services de traduction à Queen's Park
Cinq à six millions de mots par année

André Nadeau

Number 32, Fall 1984

URI: https://id.erudit.org/iderudit/43316ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (print)
1923-2381 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Nadeau, A. (1984). Les services de traduction à Queen's Park : cinq à six millions de mots par année. *Liaison*, (32), 4–4.

Tous droits réservés © Les Éditions l'Interligne, 1984

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Les services de traduction à Queen's Park :

Cinq à six millions de mots par année

par

André Nadeau

« La traduction c'est l'arme du bilinguisme. »

Louise Beaugrand-Champagne

« Le bilinguisme officiel, s'il entrait en vigueur présentement, nous mettrait dans un pétrin impossible. »

Thérèse Dorais

Voilà, oubliez le bilinguisme officiel en Ontario, le service de traduction ne pourrait tout simplement pas l'assumer. De fait, il faudrait plutôt parler des services de traduction du gouvernement ontarien : puisqu'il y en a deux, sans compter, bien sûr, les services particuliers des ministères et des ministres ! C'est ce que les fonctionnaires de la rue Bay appellent la « mafia des mots ».

Et ils n'ont pas tort — du moins financièrement. En cette ère de restriction budgétaires, les sommes allouées à ces traducteurs de l'âme WASP ont quintuplé. . . en cinq ans.

L'argent ainsi distribué (plus de 2,5 millions de dollars) est surtout réparti entre le bureau de traduction général et le bureau de traduction des lois. Le premier emploie une trentaine de personnes alors que le deuxième se satisfait de neuf. Ces deux services assument la réalité du bilinguisme ontarien : quelque chose comme cinq à six millions de mots annuellement. Des mots qui fleurissent les communiqués de presse et qui font des budgets gouvernementaux des Pères Noëls des temps modernes. Des mots qui donnent à l'immense machine bureaucratique l'impression de communiquer. Mais pour qui et pourquoi ?

En fait les deux services ont des tâches différentes. Le bureau général s'occupe de tout sauf des lois, qu'il s'agisse de communiqués de presse, de documents ministériels, des publications gouvernementales ou tout simplement des budgets provinciaux.

Le service des lois, lui, ne s'occupe que de la législation et de ses à-côtés (première lecture, amendement, deuxième lecture, etc. . .). Mais déja, selon la directrice, Thérèse Dorais, il s'agit d'une tâche énorme. Son personnel arrive à traduire de 50 à 70 textes de lois annuellement. Il y en a au total 550 en Ontario. Il s'en ajoute 50 par année. Environ 350 ne sont toujours pas traduits. De dire Mme Dorais, « il faut « prioriser » le travail. Le code de la route ou la loi sur la famille sont des choses qui sont utilisées presque tous les jours dans les cours de justice. D'autres lois sont beaucoup moins importantes ».

Mais les traductions, toutes « priorisées » qu'elles soient, ne sont toujours que des traductions. Et même si la nouvelle loi sur les tribunaux judiciaires rend le français langue officielle, l'anglais demeure toujours le juge de la validité d'un argument juridique. En d'autres mots, il y a une langue plus officielle que l'autre. Est-ce que cela pose des problèmes aux traducteurs ? « Non, selon Mme Dorais, les traductions sont vérifiées par des avocats et il n'y a jamais eu à ma connaissance de difficultés soulevées en cours à ce sujet. » De toute façon ajoute-t-elle, « il faut bien l'avouer les avocats franco-ontariens continuent pour la plupart de penser en anglais. La justice en français est un phénomène récent. Et c'est, entre autres notre service qui lentement les prépare à travailler en français. De là la nécessité du lexique français-anglais publié il y a quelques années. Évidemment, il n'y a pas que les avocats qui ont une mentalité anglaise, les lois aussi. Et là, la « nouvelle frontière » c'est d'en arriver à écrire les lois concurremment en français et en anglais. Le processus est déja en marche. Il est appliqué depuis déja plusieurs années au fédéral et a pour effet d'accélérer le travail et de donner une âme culturelle à la législation.

Voilà un problème auquel on a trouvé une solution. Mais il y en a un autre qui semble ne pas en avoir. Les traducteurs juridiques sont « rares comme des dents de poule ». La compétition pour obtenir leur service est féroce. Le gouvernement fédéral, le Québec, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et l'Ontario se les arrachent.

Le service de traduction général n'a pas ce problème. Selon l'ancienne directrice, Louise Beaugrand-Champagne, « pour tout emploi offert nous recevons plus de 200 demandes ». Mais si le sevice des lois est peu critiqué, le bureau général n'est pas très appécié. Selon un journaliste, qui préfère ne pas être nommé, les services sont lents et la traduction est mauvaise. De dire ce dernier : « Dans la plupart des cas je préfère utiliser la version anglaise, comme cela je sais que je vais comprendre ».

Louise Beaugrand-Champagne connait ces critiques. Mais, dit-elle, « il faut comprendre notre situation. Plus souvent qu'autrement les versions anglaises nous arrivent à la dernière minute ». Ce qui en d'autres mots veut dire qu'il faut parfois faire un choix entre rapidité et qualité. Bref les services de traduction du gouvernement provincial ne sont pas prêts à affronter le bilinguisme officiel. Thérèse Dorais nous affirmait : « Si la reconnaissance du français se faisait dans les principes d'abord et que son application s'échelonnait sur une période de dix ans, il n'y aurait pas de problème. Mais pour l'instant c'est pas possible ». Et si on doublait le nombre de traducteurs juridiques ? « Oui, répond-elle, mais où les trouvera-t-on ? » Avis à ceux qui se cherchent un emploi et qui souhaiteraient voir l'Ontario devenir bilingue !!! ★

André Nadeau *est journaliste contractuel d'affaires publiques à CJBC-Toronto. On l'entend régulièrement au réseau ontarien de Radio-Canada, à Ontario-Trente.*